

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 438-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 438-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LAC-SERGENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 396-22

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 17 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de mars 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier